



LE GUIDE
PRATIQUE DE
LA CERTIFICATION
WELL

S'applique à WELL v1
Septembre 2015

WELL Building Standard®

v1

Septembre 2015

Copyright

Copyright© 2015 déposé par Delos Living LLC. Tous droits réservés.

Delos Living LLC autorise l'utilisation individuelle de ce WELL Building Standard®. En échange de cette autorisation, l'utilisateur accepte :

1. de préserver tous les droits d'auteur et autres avis de propriété contenus dans le WELL Building Standard,
2. de ne vendre, ni modifier le WELL Building Standard, et
3. de ne reproduire, ni afficher, ni distribuer le WELL Building Standard de quelque manière que ce soit, et pour quelque raison publique ou commerciale que ce soit.

Toute utilisation non autorisée du WELL Building Standard enfreint notamment la législation sur le droit d'auteur et les marques commerciales, et est interdite.

Limitation de responsabilité

Aucune des parties impliquées dans le financement ou la création du WELL Building Standard, y compris Delos Living LLC, ses affiliés, membres, employés ou sous-traitants, n'assume de responsabilité vis-à-vis de l'utilisateur ou de tiers en ce qui concerne l'exactitude, la complétude, l'utilisation ou la fiabilité des informations contenues dans le WELL Building Standard, ou pour quelque blessure, perte ou dommage (y compris dédommagement équitable) consécutif à l'utilisation ou à la fiabilité présumée de ces informations. Bien que les informations contenues dans le WELL Building Standard soient considérées comme fiables et exactes, tous les éléments inclus sont fournis sans aucune garantie, explicite ou implicite, d'exactitude ou de complétude des informations ou d'adéquation à quelque usage que ce soit. Ce document et le WELL Building Standard ont pour objectif d'informer et d'assister les propriétaires immobiliers et les locataires dans leurs projets de créer des lieux de vie et de travail plus sains, mais rien dans ce document ou dans le WELL Building Standard ne doit être considéré ou utilisé comme un substitut de conseil, de diagnostic ou de traitement médical.

Au titre de condition d'utilisation, l'utilisateur s'engage à ne pas poursuivre Delos Living LLC, ses affiliés, membres, employés ou sous-traitants et accepte de renoncer à toute réclamation, exigence ou autre cause d'action à l'encontre de ces derniers, pour quelque blessure, perte ou dommage (y compris un dédommagement équitable) que l'utilisateur pourrait être habilité à faire valoir maintenant ou ultérieurement contre ces parties, en conséquence de l'utilisation, ou de la fiabilité présumée, du WELL Building Standard.

Marques

Le WELL Building Standard® est une marque déposée de Delos Living LLC.

Delos Living LLC

22 Little West 12th Street, 4th Floor

New York, NY 10014

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
SÉLECTION D'UNE VOIE	3
INSCRIPTION.....	6
EXIGENCES EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION	8
VÉRIFICATION DES PERFORMANCES	10
RAPPORT WELL.....	12
RÉCOMPENSE ET CONTINUITÉ DE L'ENGAGEMENT	13
INNOVATIONS ET VOIES ALTERNATIVES VERS LA CONFORMITÉ.....	14
ACTIONS CURATIVES ET APPELS	16
RECERTIFICATION	17
UTILISATION DES INFORMATIONS DU PROJET	18
GLOSSAIRE	19

INTRODUCTION

Le WELL Building Standard® (WELL) est une norme basée sur les performances qui allie les meilleures pratiques de conception et de construction à des interventions éprouvées pour la santé et le bien-être. La conformité au WELL exige l'envoi de la documentation de conception requise ainsi que la preuve de performances réalisées selon certains critères quantifiables.

Le WELL Building Standard s'articule autour de sept catégories de bien-être appelées Concepts : Air, Eau, Nutrition, Lumière, Activité physique, Confort et Esprit. Chaque concept se compose de plusieurs éléments qui abordent des aspects particuliers de la santé, du confort ou de la connaissance de l'occupant. Chaque élément est divisé en différentes parties, souvent adaptées à un type de bâtiment spécifique. Chaque partie contient une ou plusieurs exigences, qui dictent les paramètres à satisfaire.

Pour qu'un élément soit satisfait, toutes les parties applicables de cet élément doivent l'être également. L'applicabilité d'une partie est déterminée par le type et le champ d'application du projet. Des tableaux indiquant l'applicabilité de chaque élément et partie en fonction du type et du champ d'application du projet sont inclus dans l'introduction du WELL et de chaque norme pilote WELL.

Les exigences de la norme WELL sont soit des conditions basées sur les performances, qui apportent de la flexibilité à la manière dont un projet atteint des seuils quantifiés acceptables, soit des spécifications prescriptives, qui incluent des technologies particulières, des stratégies de conception ou des protocoles à mettre en œuvre. Les éléments WELL sont catégorisés comme Conditions préalables ou Optimisations. Les conditions préalables sont nécessaires pour tous les niveaux de certification WELL. Les optimisations sont des éléments supplémentaires, dont une certaine proportion doit être atteinte suivant le niveau de réalisation visé (Tableau 1).

Tableau 1 : Exigences en matière de certification et de conformité

VERSION STANDARD	NIVEAU DE RÉALISATION	CONDITIONS PRÉALABLES	OPTIMISATIONS À RÉALISER
WELL Building Standard v1	Conformité du noyau et de l'enveloppe	Toutes les conditions préalables applicables	Une optimisation de chaque concept
	Certification d'Argent	Toutes les conditions préalables applicables	aucune
	Certification d'Or	Toutes les conditions préalables applicables	40 % des optimisations applicables
	Certification de Platine	Toutes les conditions préalables applicables	80 % des optimisations applicables
Normes pilotes WELL	Certification d'Argent	Toutes les conditions préalables applicables	20 % des optimisations applicables
	Certification d'Or	Toutes les conditions préalables applicables	40 % des optimisations applicables
	Certification de Platine	Toutes les conditions préalables applicables	80 % des optimisations applicables

Documentation et performances

L'adhésion au WELL implique deux processus – Revue de la documentation et Vérification des performances – qui démontrent ensemble la réalisation réussie d'une base :

Chaque élément est réalisé par le biais de la documentation, de la vérification des performances, ou d'une combinaison des deux. L'Annexe D du WELL Building Standard indique la documentation requise et/ou la méthode de vérification des performances pour chaque élément. Les équipes de projet sont chargées d'envoyer tous les documents requis et elles doivent être disponibles pendant le processus de vérification des performances, qui est mené par un évaluateur WELL.

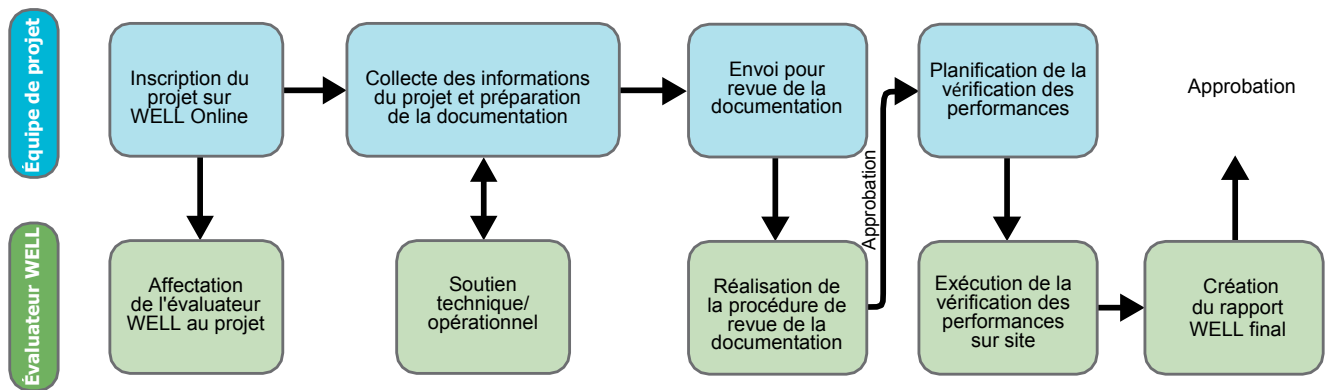
Le guide pratique de la certification du WELL Building Standard®

Copyright © 2015 – International WELL Building Institute, PBC. Tous droits réservés.

La procédure de Vérification des performances (anciennement dénommée Mise en service WELL) implique une visite du site au cours de laquelle un évaluateur WELL vérifie visuellement la documentation et effectue une série de tests (ou supervise l'organisation de tests pré-qualifiés des performances) pour évaluer la qualité de l'air et de l'eau, des attributs qui contribuent aux niveaux de bruit et de lumière, et d'autres paramètres environnementaux conformes aux protocoles d'échantillonnage établis par l'International WELL Building Institute™ (IWBI). Suivant la taille et le type du projet en cours de certification, le processus de vérification des performances peut impliquer plusieurs jours de tests et d'évaluation sur site.

Chronologie WELL

Le schéma ci-dessous illustre les étapes d'une certification WELL réussie.



Chaque étape est décrite de manière détaillée dans les pages suivantes.

SÉLECTION D'UNE VOIE

Le type d'espace principal du projet détermine s'il utilisera le WELL Building Standard v1 ou l'une des normes pilotes prévues pour différents types d'espace. Il détermine également si un élément donné est applicable à un projet.

Le WELL Building Standard v1 est applicable aux bâtiments commerciaux et institutionnels en tant que :

- o Bâtiments neufs et existants (anciennement Nouvelle construction et Rénovation importante)
- o Aménagements intérieurs neufs et existants (anciennement Amélioration locataire)
- o Les normes pilotes de

conformité du noyau et de l'enveloppe

WELL sont applicables à :

- o Vente au détail
- o Résidences multifamiliales
- o Éducation
- o Restaurant
- o Cuisine professionnelle

Compte tenu du champ d'application des typologies ci-dessus, les garages et les places de stationnement ou les terrains immobiliers ne sont pas inclus dans les calculs de surface, ni ne sont soumis à la vérification des performances.

Des ressources supplémentaires sont disponibles sur WELLcertified.com pour vous aider à choisir la voie appropriée pour un projet donné.

Le WELL Building Standard v1

Bâtiments neufs et existants

Les bâtiments entiers sont ceux qui offrent le plus d'opportunités de mise en oeuvre des éléments WELL. Cette typologie de projet s'applique aux bâtiments neufs et existants et concerne l'ensemble de la conception et de la construction du projet, ainsi que des aspects du fonctionnement du bâtiment. Elle concerne les immeubles de bureaux dont au moins 90 % de la surface au sol totale est occupée par le propriétaire et exploitée par le même gérant (ce qui signifie que jusqu'à 10 % peuvent être occupés par un autre locataire ou exploités par un autre gérant). Par exemple, si un grand immeuble de bureau loue son rez-de-chaussée à des commerces ou à des restaurants, la surface qui n'est pas occupée par des bureaux n'est pas soumise aux exigences du WELL Building Standard ni utilisée dans les calculs de surface.

Aménagements intérieurs neufs et existants

Cette typologie de projet est pertinente pour les projets de bureaux qui n'occupent qu'une partie de l'espace total d'un immeuble, ou pour ceux qui occupent un immeuble existant entier ne subissant pas de rénovation importante. Dans les bâtiments qui sont en Conformité du noyau et de l'enveloppe WELL™, certains éléments WELL peuvent déjà s'appliquer en vue d'une certification Aménagements intérieurs neufs et existants, ce qui facilite le processus de certification. La certification WELL est également envisageable pour les bâtiments qui n'ont pas préalablement atteint le niveau de Conformité du noyau et de l'enveloppe WELL.

Conformité du noyau et de l'enveloppe

La Conformité du noyau et de l'enveloppe WELL est destinée aux projets d'immeubles de bureaux qui souhaitent appliquer des éléments fondamentaux au bâtiment de base entier au profit des futurs locataires. La typologie Noyau et enveloppe décrit la structure du bâtiment, l'emplacement des fenêtres et le vitrage, les proportions du bâtiment, les systèmes de chauffage, ventilation et climatisation, ainsi que la qualité fondamentale de l'eau. Cette typologie encourage également à envisager le site sous l'angle des aménagements et des opportunités de bien-être. Pour être considéré comme un projet Noyau et enveloppe, au moins 30 % de la surface du projet doit viser à être utilisée à des fins commerciales ou institutionnelles. Quelle que soit la proportion du bâtiment qui sera utilisée comme espace de bureau, 100 % du bâtiment doit adhérer aux exigences de la Conformité du noyau et de l'enveloppe.

Pour qu'un projet soit en Conformité du noyau et de l'enveloppe WELL™, toutes les conditions préalables doivent être remplies, ainsi qu'au moins une optimisation par concept. La certification WELL ne s'applique pas aux projets de noyau et d'enveloppe puisque la qualité environnementale intérieure et la stratégie du bâtiment n'ont pas été établies dans toutes les parties du bâtiment. La Conformité du noyau et de l'enveloppe n'est pas décrite comme une certification. Il s'agit d'une voie vérifiée qui facilitera les demandes de certification WELL en matière d'aménagements intérieurs neufs et existants. La Conformité du noyau et de l'enveloppe WELL fournit une indication sur l'état du bâtiment à la date de son attestation.

Normes pilotes WELL

Les normes pilotes WELL sont proposées pour différents types d'espaces et permettent aux utilisateurs de faire des commentaires afin de comprendre la faisabilité de différents éléments. L'objectif premier du programme pilote est d'intégrer de nouveaux éléments dans les futures versions du WELL.

Types d'espaces principaux et secondaires

L'IWBI utilise un type d'espace qui est défini comme tout ou partie d'un bâtiment catégorisé d'après un usage ou une fonction spécifique. À l'inverse, la typologie englobe l'intégralité du champ d'un projet. Les espaces sont liés à des normes spécifiques.

Les espaces sont désignés comme principaux ou secondaires. Les espaces principaux sont ceux qui peuvent s'appliquer à un projet tout entier, tandis que les espaces secondaires sont toujours affiliés à un espace principal. Un projet peut donc être composé d'un seul espace, ce qui signifie qu'il applique une norme, ou être composé de plusieurs espaces et appliquer plusieurs normes. Par exemple, une école disposant d'une cafétéria se compose d'un espace principal conforme à la norme pilote Établissement pédagogique et d'un espace secondaire affilié conforme à la norme pilote Cuisine professionnelle.

Pour obtenir la certification WELL dans le cadre du programme pilote, l'ensemble de l'espace du projet doit être évalué. Chaque projet est ancré par la norme relative à l'espace principal. Si l'espace d'un projet est entièrement couvert par une seule norme relative à l'espace principal, seule cette norme est requise pour la certification WELL. S'il existe des espaces dans le champ d'application du projet qui répondent à la définition d'une autre norme pilote existante relative à l'espace secondaire, alors le projet doit également adhérer aux exigences de cette norme d'espace secondaire. Cela garantit que tout espace distinct dans le champ d'application du projet pouvant nécessiter des considérations particulières ne sera tenu de se conformer qu'aux exigences appropriées pour cet espace.

Ces exigences d'appariement ne sont applicables qu'aux normes de la même classe : soit l'espace principal et l'espace secondaire correspondent tous deux à des normes pilotes, soit il s'agit de normes graduelles (c'est-à-dire non pilotes). Par exemple, un projet dont l'espace principal est composé de bureaux commerciaux et institutionnels ne sera tenu d'adhérer à aucune norme pilote relative à l'espace secondaire. Toutefois, si l'espace principal se réfère à une norme pilote et que des espaces secondaires applicables relèvent de normes pilotes existantes relatives à l'espace secondaire, alors le projet devra adhérer à la fois aux normes pilotes de l'espace principal et de l'espace secondaire.

Vente au détail

Un lieu de vente au détail est un endroit où des clients peuvent visualiser et acheter des marchandises sur site, et où du personnel est employé pour les aider dans cette démarche. La norme pilote Vente au détail s'applique autant aux projets occupés par des propriétaires que par des locataires, et autant aux lieux composés de bâtiments autonomes qu'à ceux intégrés dans des structures plus grandes.

Résidences multifamiliales

On parle de résidences multifamiliales pour les projets comptant au moins cinq unités de logement dans un même bâtiment avec des éléments structurels communs. Les projets qui répondent à cette définition incluent les appartements, les copropriétés, les maisons de ville et autres complexes résidentiels de tous les secteurs de marché – logement économique, dans la moyenne du marché et luxueux.

Éducation

Un établissement pédagogique est un projet dans lequel un personnel dédié est employé à des fins d'éducation d'élèves de tous âges. Les cours peuvent couvrir toutes sortes de sujets et les établissements peuvent proposer des journées de cours entièrement planifiées ou des cours distincts auxquels les élèves s'inscrivent en fonction de leurs besoins.

Restaurant

Les restaurants sont des lieux dans lesquels la clientèle achète des aliments et les consomme sur place, dans les espaces intérieurs ou extérieurs. L'établissement peut disposer d'un personnel chargé de servir les clients, ou laisser ces derniers se servir seuls. La norme pilote Restaurant n'inclut pas les établissements vendant exclusivement des plats à emporter, ou ceux dont la source principale de revenus provient de la vente de boissons alcoolisées. De plus, la norme pilote Restaurant s'applique uniquement aux espaces de restauration. Elle n'inclut pas les cuisines couvertes où des plats sont préparés (voir Cuisine professionnelle).

Cuisine professionnelle

Les cuisines professionnelles sont des lieux dans lesquels des cuisiniers préparent des repas pour d'autres usagers du bâtiment. Cette dénomination ne s'applique pas aux kitchenettes de bureau ou aux cuisines de domiciles. En règle générale, les espaces soumis à des inspections sanitaires locales sont susceptibles d'utiliser cette norme pilote. La norme Cuisine professionnelle est toujours couplée à une autre norme, comme Restaurant ou Établissement pédagogique.

INSCRIPTION

WELL Online (projects.wellcertified.com) est l'application d'inscription en ligne officielle et le système de gestion de projet pour WELL. L'inscription exige d'envoyer des informations de base sur le projet et de déclarer la voie du projet en indiquant l'espace principal du projet et le champ d'application du projet comme décrit dans la section précédente.

Une fois inscrits, les projets doivent envoyer leur documentation et planifier le processus de vérification des performances dans un certain délai :

- o Les projets qui utilisent WELL ont cinq ans à partir de la date d'inscription
- o Les projets qui utilisent une norme pilote WELL ont trois ans à partir de la date d'inscription

Si un projet ne planifie pas de visite du site au cours de cette période, son inscription expire. Si les équipes de projet anticipent qu'elles auront du mal à respecter ce délai, elles devront demander une extension auprès de l'IWBI au moins un an avant la date d'expiration du délai et envoyer une documentation justifiant la prolongation du délai.

Sauf décision contraire de l'équipe du projet, un projet est révisé à l'aune de la version du WELL ou de la norme pilote WELL qui est en vigueur à la date d'inscription du projet.

Rôles de l'équipe de projet

Les membres de l'équipe ont des responsabilités variées tout au long du processus de certification, comme décrit ci-dessous.

Administrateur du projet

Les administrateurs du projet ont le rôle de responsables du projet et supervisent le processus WELL. L'administrateur du projet est le point principal de contact pour les questions liées au projet et doit être en copie de tous les messages échangés avec l'IWBI. Cette personne est également destinataire d'un rapport WELL complet rédigé à l'issue des processus de revue de la documentation et de vérification des performances, ainsi que du kit de récompense WELL building.

L'administrateur du projet peut être un professionnel agréé WELL (PA WELL), le propriétaire du bâtiment ou tout autre représentant désigné de l'équipe du projet.

Cette personne veille à ce que toute la documentation du projet soit complète et exacte avant d'être envoyée pour revue. Au bout du compte, l'administrateur du projet est responsable de la qualité générale des documents soumis et tenu d'effectuer un contrôle qualité complet de toute la documentation et des formulaires avant leur envoi pour revue.

Propriétaire

Les propriétaires sont chargés d'autoriser l'inscription du projet et seront tenus de valider différents documents prouvant que les critères des éléments WELL ont été remplis.

Un propriétaire peut être un propriétaire immobilier individuel ou un représentant habilité à gérer la propriété pour le compte de son propriétaire. Les propriétaires ont l'autorité requise pour détenir et contrôler la propriété concernée par le projet et autoriser les décisions relatives à cette propriété.

Dans les circonstances où plusieurs propriétaires détiennent des droits sur une propriété, un seul propriétaire doit être identifié comme décisionnaire autorisé vis-à-vis de WELL. Dans ces conditions, l'équipe du projet doit envoyer une confirmation du formulaire d'autorisation du propriétaire principal, qui sera rendue publique sur simple demande.

Signataires supplémentaires

Certains documents WELL exigeront d'être validés par le professionnel agréé chargé de superviser l'aspect particulier de la conception, de la construction ou de l'exploitation. Par conséquent, les architectes, les sous-traitants et les ingénieurs en plomberie/électricité/mécanique sont tenus de fournir des déclarations et/ou calculs spécifiques relatifs au projet.

Professionnels agréés WELL (PA WELL)

Le programme PA WELL sera lancé à la fin de l'année 2015. Il identifiera les professionnels de l'industrie de la construction formés par l'IWBI aux structures conceptuelles et appliquées de WELL et expérimentés dans son application aux projets WELL inscrits et certifiés. Les PA WELL sont capables de guider les projets sur le chemin de la certification ou de la conformité. Les projets ne sont pas tenus de faire appel à des PA WELL, mais disposer d'un PA WELL dans son équipe aide à garantir que tous les aspects nécessaires du WELL seront traités.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION

Si un principe central du WELL réside dans la vérification des performances et dans la réalisation de critères mesurables, celui-ci exige également que les équipes de projet prouvent de manière documentée que les exigences de certains éléments WELL ont été satisfaites. Ces exigences documentaires sont résumées ci-dessous.

Types de documents requis

Tous les documents que l'équipe de projet doit fournir doivent être envoyés via WELL Online.

1 . Documents annotés

Les documents annotés font référence aux documents de projets existants qui sont annotés pour donner des informations supplémentaires et indiquer comment les exigences des éléments WELL et de leurs composants ont été satisfaites. Les types de documents annotés comprennent ce qui suit :

- A. Plans de conception (avec les informations pertinentes marquées ou mises en évidence)
- B. Calendriers des opérations (avec modèles de feuilles de temps, le cas échéant)
- C. Documents de politiques (par ex. les manuels fournis aux employés)
- D. Autres supports, y compris les descriptions et les rapports d'équilibrage.

2 . Lettres de garanties

Des lettres de garanties distinctes doivent être envoyées par le professionnel agréé chargé de superviser la mise en œuvre d'un élément WELL spécifique ou d'un de ses aspects particuliers pendant la conception, la construction ou l'exploitation. Des lettres de garanties seront requises de la part des professionnels licenciés suivants pour confirmer que les exigences des éléments WELL ont été satisfaites :

- A. Architectes
- B. Sous-traitants
- C. Ingénieurs

3 . Documents généraux

Les documents annotés et les lettres de garanties sont liés à des exigences d'éléments spécifiques. Cependant, les documents énumérés ci-dessous ne sont pas liés à la vérification d'une partie spécifique, mais sont requis au titre de documentation générale pour le processus de certification ou de conformité dans son ensemble. Ces documents n'ont pas besoin d'être annotés mais sont utilisés pour informer l'IWBI et l'évaluateur WELL de détails relatifs au projet.

Les documents généraux requis comprennent ce qui suit :

- A. Plans d'éclairage
- B. Plans mécaniques

Envoi, revue et approbation de la documentation

[WELL Online](#) est l'application d'inscription en ligne officielle et le système de gestion de projet pour la certification et la conformité WELL. Ce système en ligne est utilisé pour héberger toute la documentation associée à un projet WELL et pour envoyer les informations pour revue par l'évaluateur WELL. Le projet doit effectuer avec succès la phase de Revue de la documentation (marquée comme approuvée dans WELL Online) avant que la procédure de vérification des performances puisse être planifiée.

Les documents peuvent être téléchargés sur [WELL Online](#) à mesure de leur préparation. Une fois les documents téléchargés, l'administrateur du projet est tenu d'effectuer un contrôle qualité complet de la documentation avant de l'envoyer pour revue dans WELL Online.

Un premier round de revue de la documentation par l'évaluateur WELL aura lieu à réception de la documentation. L'évaluateur WELL produira sa revue préliminaire dans les 20 à 25 jours ouvrés suivants, indiquant les éléments pour lesquels les exigences documentaires ont été satisfaites, et les informations supplémentaires devant être fournies. Si tous les documents sont jugés satisfaisants, l'équipe du projet pourra procéder aux étapes suivantes.

L'équipe du projet sera informée si les documents fournis sont jugés inexacts ou insatisfaisants, ou si des documents supplémentaires sont nécessaires. Dans ce cas, l'équipe du projet aura la possibilité de corriger les documents existants ou d'envoyer des documents supplémentaires pour un deuxième round de revue. L'évaluateur WELL produira les résultats de son deuxième round de revue dans les 20 à 25 jours ouvrés suivants. Si plus de deux rounds de revue sont nécessaires avant que l'ensemble de la documentation soit jugée satisfaisante, des frais supplémentaires seront imposés. Tout round de revue supplémentaire sera également réalisé dans les 20 à 25 jours ouvrés suivants.

L'équipe du projet sera notifiée via [WELL Online](#) lorsque toute la documentation aura été révisée et approuvée, ce qui permettra alors à l'équipe du projet de planifier la vérification des performances. Les éléments approuvés pendant la revue de la documentation sont soumis à inspection pendant la vérification des performances.

VÉRIFICATION DES PERFORMANCES

La vérification des performances implique une visite du site au cours de laquelle l'évaluateur WELL effectue ou supervise des tests et des inspections pour vérifier que toutes les exigences applicables des éléments WELL ont été satisfaites. Si la taille ou le champ d'application du projet est trop vaste pour qu'un seul évaluateur WELL puisse mener tous les tests sur un échantillon représentatif de l'espace dans un délai raisonnable, un organisme d'essai pré-qualifié peut fournir des services de test des performances supervisés par l'évaluateur WELL.

Planification de la vérification des performances

Pour obtenir la certification WELL, certaines conditions doivent être remplies avant qu'un projet puisse être prêt à planifier une vérification de ses performances. Ces conditions varient suivant le type de projet et sont décrites dans le Tableau 2. En ce qui concerne les projets utilisant les normes pilotes WELL, certains critères supplémentaires, précisés dans l'introduction de la norme pilote, peuvent devoir être remplis.

1. Tous les documents qui relèvent de la responsabilité de l'équipe de projet doivent être envoyés, révisés et approuvés dans WELL Online à l'issue du processus de revue de la documentation.
2. Il doit s'être écoulé au moins un mois depuis l'émission du certificat d'occupation de l'espace.
3. Au moins 50 % de l'occupation prévue doit être atteinte dans le projet.

Tableau 2 : Conditions nécessaires pour planifier la vérification des performances

VOIE	DOCUMENTATION APPROUVÉE	UN MOIS À COMPTER DU CERTIFICAT D'OCCUPATION	50 % D'OCCUPATION
Bâtiments neufs et existants Aménagements intérieurs neufs et existants	Oui ✓	Oui ✓	Oui ✓
Noyau et enveloppe	Oui ✓	Non ✘	Non ✘
Programme pilote Vente au détail Programme pilote Établissement pédagogique Programme pilote Restaurant Programme pilote Cuisine professionnelle	Oui ✓	Oui ✓	Non ✘
Programme pilote Résidences multifamiliales	Oui ✓	Non ✘	Non ✘

Mesures et inspections sur site

La vérification des performances est effectuée ou supervisée par l'évaluateur WELL. Suivant la taille du bâtiment, la procédure peut exiger que l'évaluateur WELL (et l'organisme d'essai, le cas échéant) soit présent sur le site pendant plusieurs jours pour avoir le temps de valider la documentation de conception du projet par l'intermédiaire d'inspections et de contrôles aléatoires, et d'effectuer toutes les vérifications de performances sur site confirmant la conformité aux exigences WELL.

Pendant la vérification des performances, une personne ayant accès à toutes les zones du bâtiment doit être présente pour que les tests de performance et les inspections puissent être menés partout, y compris dans les espaces mécaniques et d'habitation, dans les sous-sols et sur le toit.

Les tests et les mesures de la procédure de vérification des performances seront effectués conformément aux protocoles d'échantillonnage définis par l'IWBI en fonction de la taille et de la typologie du projet. Certains échantillons prélevés seront envoyés à un laboratoire tiers pour analyse. L'évaluateur WELL évaluera tous les paramètres environnementaux applicables en conformité avec le WELL, notamment :

1. Qualité de l'air (par exemple, gaz organiques et inorganiques, matières particulaires)
2. Qualité de l'eau (par exemple, produits chimiques dissous et solides en suspension)
3. Attributs de lumière (par exemple, qualité de la couleur, intensité et distribution de la puissance spectrale)
4. Considérations thermiques (par exemple, température ambiante et radiante, vitesse de l'air et humidité)
5. Élément acoustiques (par exemple, niveaux de décibels et réverbération)

Les mesures ci-dessus seront effectuées à différents points d'échantillonnage aléatoires au sein de l'espace du projet. En l'occurrence, pour un échantillon représentatif du site entier, un petit bâtiment ne nécessitera que deux zones d'échantillonnage, tandis que des bâtiments plus grands en nécessiteront davantage. Des variables, telles que le nombre de mètres carrés, le nombre d'étages, les types d'usage de l'espace, la disposition du bâtiment et le nombre d'accessoires de plomberie, auront une incidence sur le niveau d'échantillonnage et la durée d'évaluation nécessaire. Dans les projets Noyau et enveloppe, seuls les secteurs sous le contrôle de la direction du bâtiment sont soumis à la vérification des performances. Les espaces d'habitation ne sont pas soumis aux tests.

Tout élément WELL et ses composants sont soumis à une vérification sur site par l'évaluateur WELL pendant la procédure de vérification des performances, y compris ceux qui sont déjà documentés. Cela signifie que l'évaluateur WELL effectuera des contrôles aléatoires et confirmera sur site que certains éléments décrits dans les documents fournis sont effectivement satisfaisants.

RAPPORT WELL

Le rapport WELL fournira une évaluation élément par élément indiquant si les exigences des éléments WELL visés par le projet ont été approuvées. Un rapport WELL exhaustif sera disponible sur [WELL Online](#) dans les 40 à 45 jours ouvrés qui suivront la visite du site. Ce rapport inclut les détails de l'inspection, les résultats de l'analyse et l'état des documents précédemment envoyés par l'équipe du projet pour approbation. Si le projet n'a pas satisfait à un critère WELL quelconque, le rapport WELL indiquera où se situe la défaillance.

Une fois le rapport WELL paru, l'équipe du projet doit soit l'accepter via [WELL Online](#), soit entreprendre la mise en œuvre d'actions curatives, soit faire appel dans un délai de 180 jours calendaires. Si le rapport WELL conclut à la réussite du projet, le projet se voit décerner le niveau de certification ou de conformité décrit dans le rapport en question. Si, dans un délai de 180 jours calendaires postérieurs à la date de parution du rapport WELL, celui-ci n'a été ni accepté sur [WELL Online](#) ni fait l'objet d'un appel, et qu'aucune action curative n'a été entreprise, le rapport WELL est considéré comme final.

RÉCOMPENSE ET CONTINUITÉ DE L'ENGAGEMENT

Remise de la certification

Les projets qui ont satisfait aux exigences du WELL ou d'une norme pilote WELL et qui ont accepté le rapport WELL recevront un kit de récompense WELL building de la part de l'IWBI.

Le kit de récompense WELL building contient le courrier de reconnaissance officiel, la plaque de certification WELL ou l'attestation de conformité WELL (pour les projets Noyau et enveloppe) et d'autres documents pertinents. L'IWBI fournira également des échantillons pour aider le projet à mettre en avant sa certification WELL ou sa conformité Noyau et enveloppe WELL.

La plaque WELL Certified doit indiquer clairement le niveau et l'année de certification, et ne doit être installée que sur le site du projet certifié WELL. Les projets qui ont reçu une certification dans le cadre d'un programme pilote de l'IWBI concernant les développements de résidences multifamiliales doivent afficher la plaque qui les identifie comme certifiés Résidences multifamiliales. Les projets qui reçoivent une attestation de Conformité du noyau et de l'enveloppe doivent afficher la plaque contenant les mots « Noyau et enveloppe ». Pour plus de détails, veuillez consulter les [IWBI Trademark Policy and Branding Guidelines \(Directives de l'IWBI en matière de marque commerciale et de stratégie de marque\)](#).

Continuité de l'engagement

L'IWBI restera en communication avec les projets récompensés afin de soutenir les réalisations WELL. De même, l'équipe du projet est tenue de satisfaire certaines exigences pour conserver son statut de projet certifié WELL avant de voir sa certification renouvelée. Certains éléments peuvent exiger que les projets fournissent des documents de suivi sur ce qui suit :

- A. Résultats des enquêtes post-occupation
- B. Preuve de maintenance (par exemple, journaux des calendriers de nettoyage et de remplacement des filtres)
- C. Mesures régulières des paramètres environnementaux (par exemple, la qualité de l'air et de l'eau)

Ces éléments exigent généralement l'envoi annuel de ces données à l'IWBI. Pour conserver leur statut, les projets doivent envoyer les documents dans les 15 mois qui suivent la certification et tous les 12 mois ensuite. Tout manquement à l'envoi de ces documents dans le calendrier fixé se traduira par des frais supplémentaires évalués au moment de la recertification. Si aucune mesure régulière n'a été envoyée au moment de la recertification, en plus de frais supplémentaires, le projet ne sera pas habilité à faire valoir ces éléments pour la période de certification suivante. Pour plus d'informations sur ce qui doit figurer dans ces documents, veuillez vous reporter aux éléments concernés dans le WELL et les normes pilotes WELL.

INNOVATIONS ET VOIES ALTERNATIVES VERS LA CONFORMITÉ

Les éléments WELL créent des liens entre les éléments de la conception du bâtiment et la santé, le bien-être et le confort de ses occupants. Le WELL cherche au bout du compte à établir un ensemble d'éléments universellement applicables, quel que soit le type ou les éléments contextuels du bâtiment. Toutefois, les différentes manières avec lesquelles le cadre bâti affecte la santé dans différents contextes sont multiples et imbriquées et des voies vers une construction et une conception favorables à la santé pourront être révélées pendant la mise en œuvre de la version actuelle WELL.

Reconnaissant la complexité d'étudier toutes les dimensions relatives à la santé via le cadre bâti et au vu des défis pouvant être impliqués dans la satisfaction des exigences décrites, le WELL laisse le champ libre à la créativité par le biais de deux processus :

1. Voies alternatives vers la conformité
2. Éléments d'innovation

Les voies alternatives vers la conformité et les éléments d'innovation sont tous deux envoyés à l'IWBI via [WELL Online](#) et sont approuvés à la seule discrétion de l'IWBI. En cas de refus des propositions, les projets peuvent faire appel de la décision en suivant le protocole ci-dessous.

Voies alternatives vers la conformité

Le WELL autorise des solutions innovantes et alternatives pour satisfaire aux exigences à l'issue d'un processus de voie alternative vers la conformité, tant que les propositions continuent de satisfaire l'intention de l'exigence et sont appuyées par des recherches scientifiques, médicales et industrielles citées. Les équipes de projet peuvent proposer une alternative pour toute exigence du WELL en envoyant le formulaire de voie alternative vers la conformité complété à l'IWBI.

Ces formulaires sont utilisés spécifiquement pour proposer des moyens alternatifs de répondre aux critères des éléments WELL existants. Chaque formulaire doit correspondre à un élément, et il n'existe aucune limite au nombre de voies alternatives vers la conformité pouvant être envoyées par projet.

Si les demandes de voies alternatives vers la conformité sont confidentielles, les résumés peuvent être publiés. Si les voies alternatives vers la conformité ont une application plus large, les stratégies décrites dans l'application pourront être incorporées comme voies officielles vers la conformité dans les prochaines versions du WELL.

Les équipes de projet peuvent proposer une voie alternative vers la conformité pour pré-approbation avant ou après l'inscription du projet. Chaque projet peut proposer gratuitement trois voies alternatives vers la conformité. Au-delà, les propositions sont payantes.

Pour demander un formulaire de voie alternative vers la conformité, contactez technical@wellcertified.com.

Éléments d'innovation

Les éléments d'innovation permettent aux équipes de projet de développer des stratégies uniques pour créer un environnement sain. Les éléments peuvent être liés à n'importe quel concept WELL, mais s'appliqueront au concept Esprit pour des questions de notation. Les éléments d'innovation doivent être nouveaux et ne peuvent pas concerner un élément WELL existant.

Les éléments d'innovation doivent être soutenus par des justifications suffisantes reposant sur des recherches scientifiques, médicales ou industrielles citées. Pour des directives, consultez les éléments 101 et 102 du WELL Building Standard. Les projets peuvent soumettre une proposition d'innovation pour les éléments 101 et 102. Pour demander un avis préalable sur les propositions d'éléments d'innovation avant l'envoi pour revue de la documentation, la proposition d'innovation peut être envoyée sous la forme d'une voie alternative vers la conformité en suivant le processus décrit ci-dessus.

Addenda et interprétations des éléments WELL

Les propositions envoyées à l'IWBI seront soumises à une revue scientifique et technique rigoureuse visant à évaluer leur validité scientifique, leur faisabilité, leur sécurité et leur conformité aux normes ou directives existantes.

Les projets futurs peuvent se référer aux addenda et interprétations des éléments WELL, qui seront hébergés sur WELLCertified.com, et fourniront une liste de voies alternatives vers la conformité et d'éléments d'innovation approuvés. Ceux-ci pourront être incorporés dans de prochaines versions du WELL.

Les voies alternatives vers la conformité et les éléments d'innovation refusés peuvent être publiés mais sans pouvoir être reliés à un projet. La publication des propositions refusées a pour but d'aider les projets futurs à faire des propositions qui seront acceptées.

Projets et normes à l'échelle internationale

Les projets inscrits dans d'autres pays que les États-Unis seront confrontés au problème des réglementations et des normes locales qui seront différentes de celles décrites dans le WELL. Dans ces circonstances, vous avez deux possibilités :

1. Adhérer aux exigences stipulées dans le WELL.
2. Demander à l'IWBI l'autorisation d'utiliser les exigences équivalentes d'une norme plus pertinente pour le pays d'application du projet, en fournissant la preuve de cette équivalence. Si l'IWBI approuve l'utilisation d'une nouvelle exigence comme étant effectivement équivalente à une exigence WELL dans un pays donné, cette nouvelle exigence sera incorporée dans les addenda et interprétations des éléments WELL, en tant que voie alternative vers la conformité proposée à d'autres projets dans le pays concerné.

ACTIONS CURATIVES ET APPELS

Le rapport WELL signalera tout manquement à satisfaire un critère de performance ou autre exigence.

Comme déjà indiqué, une fois le rapport WELL paru, le propriétaire du projet a 180 jours calendaires pour accepter le rapport WELL, entreprendre la mise en œuvre d'actions curatives, ou faire appel. Les actions curatives sont proposées aux équipes de projet qui souhaitent reprendre les critères non satisfaits et demander la planification d'une nouvelle vérification des performances. Les équipes de projet qui souhaitent contester les résultats du rapport WELL ont la possibilité de faire appel.

Des tarifs forfaitaires de base sont associés aux demandes d'actions curatives et d'appels. Des tarifs supplémentaires s'appliquent suivant les éléments WELL en question, et si un nouveau test des performances est nécessaire pour confirmer la conformité aux exigences WELL. Visitez WELLCertified.com pour un barème des frais actualisé et pour plus de détails sur les processus d'actions curatives ou d'appels.

Actions curatives

Pour entreprendre une voie d'action curative vis-à-vis de toute exigence d'élément non satisfaite, un programme d'actions curatives doit être soumis dans WELL Online dans un délai de 180 jours calendaires suivant la parution du rapport WELL. Le programme doit être signé par le propriétaire du projet et décrire les étapes prévues pour satisfaire aux exigences.

Le programme d'actions curatives sera révisé par l'évaluateur WELL qui donnera ses conclusions dans les 20 à 25 jours ouvrés suivants. Si le programme d'actions curatives est accepté, l'équipe du projet doit alors engager les actions curatives indiquées et planifier une nouvelle vérification des performances avec l'évaluateur WELL.

Les éléments faisant l'objet d'un nouveau test pendant le processus de vérification des performances de suivi varient en fonction des éléments affectés pendant l'exécution du programme d'actions curatives. Par exemple, les projets qui ne satisfont pas aux exigences concernant les microorganismes dans un élément Eau peuvent remédier à ce problème en ajoutant du chlore. Ce faisant, ils prennent le risque de dépasser les limites autorisées de chlore dans un autre élément Eau.

Une fois la vérification des performances de suivi effectuée, un rapport WELL mis à jour est créé et partagé avec l'administrateur du projet. Tout nouveau rapport WELL généré a automatiquement priorité sur les précédents.

La vérification des performances peut être répétée (contre frais supplémentaires) à l'issue des actions curatives mises en œuvre si le rapport WELL résultant de la procédure de vérification des performances de suivi indique une nouvelle fois l'impossibilité d'obtenir la certification ou la conformité.

Appels

Les équipes de projet peuvent (contre paiement) contester toute conclusion du rapport WELL en envoyant à l'IWBI via WELL Online une lettre d'appel, signée par le propriétaire du projet, stipulant les objections spécifiques étayées par des documents. Toute lettre d'appel ne peut concerner qu'un seul élément. Une lettre d'appel doit être envoyée pour chaque élément contesté. Toutes les lettres d'appel doivent être envoyées dans un délai de 180 jours calendaires suivant la date de parution du rapport WELL.

La lettre d'appel doit fournir une explication sur les fondements de l'appel et identifier les erreurs suspectées. À la réception de la lettre d'appel, l'IWBI répondra par un rapport de revue d'appel dans les 20 à 25 jours ouvrés suivants.

Comme pour le rapport WELL, un projet peut soit accepter le rapport de revue d'appel comme étant final en le notifiant à l'IWBI via WELL Online, soit envoyer une nouvelle lettre d'appel. Les projets sont limités à une lettre d'appel ultérieure par élément, qui doit être envoyée dans un délai de 90 jours calendaires suivant la date de parution du rapport de revue d'appel contesté.

RECERTIFICATION

La certification WELL (pour Bâtiments neufs et existants et Aménagements intérieurs neufs et existants) est valable trois ans. Pendant cette période de trois ans, des données de performances annuelles doivent être communiquées pour les éléments exigeant des rapports plus fréquents.

Pour conserver une certification en cours, un projet doit faire une demande de renouvellement de certification sur [WELL Online](#) trois ans au plus tard après la date de remise de sa certification initiale. Formuler une demande de renouvellement de certification étend la validité de la certification initiale du projet de six mois, pendant lesquels le projet doit réaliser avec succès le processus de recertification pour déterminer que les performances du bâtiment demeurent conformes à la norme WELL.

Si un projet ne formule pas de demande de renouvellement de certification avant l'expiration du délai original de trois ans, ou échoue à obtenir un renouvellement dans les 42 mois qui suivent la certification initiale, la certification WELL du projet expirera. À l'expiration de sa certification WELL, le projet doit immédiatement cesser d'utiliser et d'afficher sa plaque, la marque et le logo WELL Certified, et ne doit plus indiquer ou impliquer que le projet est certifié WELL. Le projet est retiré de la liste des projets certifiés par l'IWBI.

La recertification inclut la revue des nouvelles lettres de garanties validées et une visite complète du site pour la vérification des performances.

La certification d'un bâtiment peut être compromise si les éléments WELL n'ont pas été correctement entretenus ou si la qualité de l'environnement a chuté sous les seuils requis dans le WELL. Les projets peuvent également profiter du renouvellement de certification pour proposer de nouveaux éléments WELL afin d'améliorer leur notation et d'atteindre un niveau de certification plus élevé.

Pour le premier événement de recertification qui suit la certification initiale, un projet peut choisir d'être révisé selon la version du WELL avec laquelle il a obtenu sa certification initiale ou toute version ultérieure de cette norme. Pour tout événement de recertification ultérieur, un projet sera révisé selon la version du système de notation en place 12 mois avant l'expiration de sa certification. Une équipe de projet peut décider d'être recertifiée selon une version plus récente de la norme.

Les projets peuvent entreprendre sans attendre le processus de recertification avant le terme de la période de trois ans. Toutes les règles et chronologies concernant l'acceptation du rapport WELL s'appliquent normalement. Les nouveaux résultats de la procédure de vérification des performances et du rapport WELL ont priorité sur ceux de la certification antérieure.

Étant donné que la Conformité du noyau et de l'enveloppe WELL est une évaluation ponctuelle, elle ne peut pas faire l'objet d'un renouvellement de certification.

UTILISATION DES INFORMATIONS DU PROJET

Le WELL exige l'envoi d'une grande quantité d'informations liées à chaque projet. Les informations collectées incluent généralement des informations d'identification du projet et du propriétaire, des attestations, des descriptions, des données, des calculs, des cartes, des dessins, des spécifications et autres informations de conception, de construction et d'exploitation. Ces informations peuvent contenir des renseignements personnels ou propriétaires, ainsi que des éléments de propriété intellectuelle de valeur tels que des informations protégées par le droit d'auteur et/ou des marques. En envoyant ces informations, chaque projet accorde à l'IWBI et à ses affiliés ainsi qu'à leurs employés, agents, représentants et sous-traitants respectifs une licence limitée, non exclusive et non révocable leur permettant d'accéder à toutes les informations soumises dans la demande nécessaires pour effectuer une évaluation, et leur permettant de les consulter.

L'IWBI utilise également les données des projets pour la formation et pour fournir des ressources aux équipes de projet WELL et autres, pour démontrer les stratégies des projets et pour promouvoir le WELL à une échelle globale. Les projets inscrits et certifiés WELL sont, par défaut, considérés comme des projets « publics » et, en tant que tels, sont inclus dans le répertoire public de projets WELL de l'IWBI. L'inclusion dans ce répertoire permet au grand public et aux médias de consulter des listes et certains détails de projets spécifiques, notamment : nom du projet, adresse du projet, typologie du projet, date d'inscription, identité du propriétaire, type d'organisation du propriétaire, informations sur l'équipe du projet, surface approximative du projet, date de certification et niveau de certification atteint, parmi d'autres informations d'identification du projet. À l'exception des informations fournies à leurs employés, agents, représentants et sous-traitants, l'IWBI et ses affiliés ne distribueront ni ne publieront les plans, dessins ou schémas de projets qui leur auront été soumis sans l'autorisation de leurs propriétaires respectifs.

Tous les projets publics bénéficient également d'opportunités de publicité : l'IWBI peut utiliser des données de projets pour créer des études de cas mettant en lumière les fonctionnalités d'un projet, référencer un projet sur le site web ou dans les médias, ou créer des travaux dérivés. Les informations pouvant être utilisées pour des articles, des profils de projet ou autres supports de promotion de ce type incluent les fournisseurs de services, des membres d'équipe de projet, des photographies promotionnelles ou non, des stratégies de certification, ou des citations de membres d'équipe.

Un projet peut décider de quitter le répertoire de projets WELL et de renoncer aux opportunités de publicité en choisissant d'être un « projet privé » au moment de son inscription. Voir [WELL Online](#) pour des instructions spécifiques à ce sujet. Un projet privé signifie que le nom du projet, son adresse postale et l'identité de son propriétaire ne figureront pas dans le répertoire de projets WELL. D'autres informations ne permettant pas d'identifier un projet pourront être accessibles, notamment la ville et l'État dans lesquels le projet est développé ou sa surface totale. Tous les projets privés qui obtiennent la certification WELL ou une attestation de conformité WELL seront invités, à réception de leur certification, à convertir leur statut en public. Un projet souhaitant rester privé devra reconfirmer son statut privé au moment de sa certification.

Tant qu'un projet choisit de conserver son statut de « projet privé », celui-ci ne peut se présenter au marché ou au public comme ayant entrepris une démarche de certification ou de conformité, ou comme étant certifié ou conforme, et aucune propriété intellectuelle y compris les marques de certification ou de conformité WELL ne sauraient être utilisées ou communiquées en rapport avec le projet. Les propriétaires peuvent changer le paramétrage de confidentialité de leur projet à tout moment avant la réception de la certification ou de l'attestation de conformité à l'aide de la fonctionnalité dans [WELL Online](#).

Le développement futur du programme WELL dépend de la collecte, de l'analyse et de la distribution d'informations relatives à la conception, à la construction et aux performances de la norme WELL. L'IWBI et ses affiliés peuvent faire un usage interne de toute information transmise à l'IWBI – qu'il s'agisse d'un projet public ou privé – notamment les données de performances des projets, et publier ces informations à destination de tiers, y compris le grand public, sous forme agrégée ne permettant pas d'identifier les projets d'origine.

GLOSSAIRE

Addenda et interprétations des éléments WELL – Document tenu à jour sur WELLCertified.com comprenant les voies alternatives vers la conformité et les éléments d'innovation approuvés. Sert de ressource pour les futurs projets cherchant à obtenir une certification WELL ou une attestation de conformité WELL. Certaines voies alternatives vers la conformité et certains éléments d'innovation inclus dans ce document pourront être officiellement intégrés dans de futures versions du WELL.

Élément – Une des 102 sections du WELL Building Standard associée à une intention spécifique en matière de santé. Les éléments sont classés comme Conditions préalables obligatoires ou comme Optimisations offrant plus de souplesse.

Éléments d'innovation – Éléments 101 et 102 de WELL v1, qui permettent aux équipes de projet de soumettre des idées de nouveaux éléments associés à un certain concept. Les propositions de ces éléments doivent aborder un aspect nouveau et pertinent lié au concept, et être soutenues par de solides éléments de recherches médicales et dans le domaine de la santé.

Évaluateur WELL – Professionnel indépendant qui effectue des tests de performance, des inspections et des contrôles aléatoires sur site, ainsi que des revues de documentation pour évaluer l'éligibilité d'un projet à une certification WELL ou à la conformité Noyau et enveloppe WELL. Ces professionnels sont formés à comprendre ce que recouvre l'adhésion aux protocoles de test pour évaluer des critères de performance WELL.

Exigence – Un des 540 articles spécifiques du WELL qui décrivent la condition, le résultat de conception ou le protocole qui est évalué.

Lettre d'appel – Document de contestation par l'équipe du projet des conclusions du rapport WELL, ou de toute décision concernant les propositions de voies alternatives vers la conformité, les actions curatives ou les éléments d'innovation. Les appels doivent être soumis à l'IWBI dans un délai de 90 jours calendaires à compter de la date de parution du rapport WELL ou du rapport de revue de l'appel, le cas échéant.

Partie – Un des 209 groupements des exigences dans le WELL. L'applicabilité des parties peut varier suivant les typologies résumées sous forme de graphique au début de chaque concept dans WELL.

Professionnel agréé WELL (PA WELL) – Professionnel disposant d'une vaste expérience dans ce secteur et connaissant le processus WELL. Les professionnels de ce type ont réussi l'examen des PA WELL de l'IWBI, et peuvent être engagés par une équipe de projet en tant que consultants pour piloter une démarche de certification ou de mise en conformité.

Programme d'actions curatives – Document qui détaille les stratégies que les équipes de projets mettront en œuvre pour traiter tout critère identifié comme non satisfait dans un rapport WELL. Ces programmes doivent être soumis à l'IWBI dans un délai de 180 jours calendaires suivant la réception du rapport WELL, et doivent détailler un plan d'action spécifique et réaliste.

Rapport WELL – Rapport exhaustif sur le projet qui inclut un résumé indiquant élément par élément si l'équipe du projet a bien fourni une documentation permettant de vérifier que tous les éléments ont été pris en compte et que les performances du projet ont été mesurées comme étant conformes aux exigences de la norme WELL. Fourni via WELL Online pour consultation par l'administrateur du projet.

Vérification des performances (anciennement Mise en service WELL) – Visite du site au cours de laquelle un évaluateur WELL effectue des tests de performances, des inspections visuelles et des contrôles aléatoires, ainsi que des analyses de suivi des données et des échantillons provenant du site.

Voie alternative vers la conformité – Solutions alternatives conformes à l'intention de toute exigence d'un élément WELL. Les projets peuvent proposer à l'IWBI une voie alternative vers la conformité en remplacement de toute exigence de la norme WELL. Cette opération est payante.

WELLCertified.com – Site web officiel de l'International WELL Building Institute. Vous trouverez des informations détaillées sur le processus WELL, des formulaires de contact et un barème des frais sur WELLCertified.com.

WELL Online (projects.wellcertified.com) – Application d'inscription en ligne officielle et système de gestion de projet pour WELL. Les administrateurs de projet doivent inscrire leur projet sur WELL Online, et peuvent déléguer leurs responsabilités sur certains éléments spécifiques du projet à d'autres membres de leur équipe. Tous les documents doivent être téléchargés sur WELL Online pour revue et approbation.